

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1856.

Crédit provisoire de 1,200,000 francs au Département de l'Intérieur ⁽¹⁾.

RAPPORT FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. MAERTENS.

MESSIEURS,

Le Gouvernement, dans la prévision que le budget de l'Intérieur pour l'exercice 1857, ne sera pas voté avant le 1^{er} janvier prochain, vous demande un crédit provisoire de 1,200,000 francs, pour assurer les besoins du service.

La commission, reconnaissant la nécessité et l'urgence de ce crédit, est unanime à vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
MAERTENS.

Le Président,
DE NAEYER.

(1) Projet de loi, n^o 45.

(2) La commission était composée de MM. DE NAEYER, président, DAVID, VANDENPEEREBOOM, DE T' SERCLAES, VAN ISEGHEM, DE RENESSE et MAERTENS.
